



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 38749

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les préoccupations des caisses d'allocations familiales. Ces dernières, représentées par la Caisse nationale des allocations familiales, ont adopté une motion concernant l'actualisation des aides au logement attendue depuis le 1er juillet dernier et qui n'est, semble-t-il, pas encore intervenue. Il souhaite souligner que l'absence de revalorisation de ces aides touche durement les allocataires, notamment les plus modestes, et entraîne une augmentation du coût de gestion pour les CAF. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser dans quel délai la revalorisation des aides personnalisées au logement peut être envisagée. - Question transmise à M. le secrétaire d'État au logement.

Texte de la réponse

Malgré la très forte contrainte budgétaire, les aides personnelles au logement (aide personnalisée au logement et allocation de logement) ont été revalorisées rétroactivement à compter du 1er juillet 2003. Les textes sont entrés en vigueur le 1er juin 2004 et des rappels de prestations ont été versés aux 6 millions de bénéficiaires. Les barèmes des aides personnelles au logement ont été actualisés dans des conditions très proches de celles de l'année 2002, avec une augmentation de 1,8 % des paramètres afférents à des ressources et de 1,2 % des plafonds de loyer. La revalorisation des plafonds de loyers a été portée à 2,5 % pour les ménages avec personnes à charge vivant dans l'agglomération parisienne où se trouvent les loyers les plus chers. Cette revalorisation représente un coût de 220 millions d'euros supplémentaires sur l'année 2004, dont 120 millions d'euros s'imputent sur le budget du logement. Il s'agit d'un effort financier considérable venant s'ajouter à un montant de prestations annuelles d'APL et d'allocation logement qui dépasse aujourd'hui 13 milliards d'euros, dont plus de 5 milliards d'euros sont pris en charge par le budget du logement. Cette revalorisation préserve l'aide de la très grande majorité des bénéficiaires. Elle s'accompagne de la correction de certaines anomalies des barèmes d'allocation - logement et d'APL qui privilégiaient des ménages par apport à d'autres lorsque la totalité de leurs revenus n'était pas prise en compte.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38749

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3252

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6874